

Rétrospective de la décennie : la politique belge

Vincent DE COOREBYTER

La Libre Belgique a demandé à huit personnalités de parcourir pour elle la décennie qui s'achève, et de choisir trois noms, trois dates, trois tendances qui auront marqué ces 10 ans. Et de décerner un « coup de chapeau » et un « coup de griffe ». Pour la politique belge, elle a fait appel à Vincent de Coorebyter, politologue.

Trois dates :

13 juin 1999/7 juin 2009

Les scrutins qui encadrent la décennie marquent les tendances de fond. Replacés dans la longue durée, ils confirment la baisse des partis socialistes et des partis de tradition chrétienne, mais sans confirmer, en 2009, la tendance parallèle des libéraux à la hausse. Globalement, les élections de 1999 et de 2009 accentuent les résultats de la dernière grande rupture électorale, celle de 1991. D'une part, on ne peut plus réduire le vote vert à un vote de circonstance : les écologistes participent d'un clivage qui travaille la société en profondeur, fût-ce de manière différente selon les communautés. D'autre part, la poussée de la droite nationaliste flamande en 1991, accentuée en 1999, lorsque le Vlaams Blok et la Volksunie totalisaient 24 % des voix en Flandre, s'est encore amplifiée en 2009, avec plus de 36 % des suffrages pour la N-VA, la LDD ou le VB. D'où, plus que jamais, un contraste entre la prédominance de la droite en Flandre et celle de la gauche en Wallonie.

13 juillet 2001

Les deux lois spéciales du 13 juillet 2001 constituent à ce jour la dernière étape de la réforme de l'État. Deux ans après l'adoption des cinq résolutions institutionnelles du Parlement flamand, elles n'en reprennent que très partiellement la substance, d'où une impatience grandissante du monde politique flamand après les négociations mort-nées de 2004-2005 et de 2007-2008. C'est que la réforme de 2001 est la plus modeste depuis 1970 : pour l'essentiel, elle a prolongé ce qui restait partiel (régionalisation de l'agriculture et du commerce extérieur), appliqué ce qui avait été décidé en 1992 (régionalisation de la loi communale et provinciale), ou corrigé ce qui posait problème ou restait balbutiant (financement des communautés, autonomie fiscale des régions). La méthode de négociation par contre, même si elle n'a pas évité les tensions sur la réforme des institutions bruxelloises, apparaît rétrospectivement comme une réussite par son ouverture à toutes les parties concernées.

7 novembre 2001

Le 7 novembre 2001, la présidente du Tribunal de commerce de Bruxelles prononçait la faillite de la Sabena. La Sabena a été victime du manque de loyauté de son partenaire Swissair, mais aussi d'une accumulation de handicaps structurels. Sa faillite, qui a été interprétée comme la fin d'une certaine Belgique, a donné lieu à un bref débat idéologique puis à une commission d'enquête parlementaire qui n'ont pas eu de suites tangibles. On peut voir dans cette faillite la preuve que l'État n'est pas un bon entrepreneur (c'était la thèse de Guy Verhofstadt), surtout s'il n'a pas les moyens d'augmenter ses participations en capital, ou, aussi bien, une conséquence du capitalisme dérégulé (c'était la thèse d'Elio Di Rupo), tenté par l'expansion à tout prix et la filialisation à outrance, qui ne favorisent pas la transparence des comptes. On retiendra en tout cas un certain excès médiatique lors de la faillite de la Sabena, avec l'invention d'un nouveau peuple martyr, « les Sabéniens ».

Trois personnalités :

Guy Verhofstadt

Premier ministre de juillet 1999 à mars 2008, il a dirigé trois coalitions de compositions différentes, parmi lesquelles un gouvernement intérimaire dont la mise sur pied, fin 2007, a témoigné de son pragmatisme. Il est apparu à son affaire avec le gouvernement arc-en-ciel (1999-2003), dans une bonne conjoncture économique et à la tête d'une coalition avide de réformes et de grands chantiers. Même les initiatives incessantes de ses ministres l'ont servi, lui permettant tantôt d'affirmer son autorité, tantôt de théoriser le désordre (la fameuse « culture du débat »). La coalition violette (2003-2007) a dû lui laisser un moins bon souvenir, car il a échoué dans quatre de ses tentatives : empêcher le départ de DHL de Zaventem, devenir président de la Commission européenne, régler le dossier BHV et engranger une nouvelle réforme de l'État. Il a par contre réussi à finaliser son Pacte de solidarité entre les générations, en devant composer avec une grève générale et avec le PS.

Elio Di Rupo

Premier président élu du PS, il l'est resté pendant toute la période, seul dans ce cas avec Joëlle Milquet et Olivier Maingain. Il a fait l'objet de commentaires caricaturaux, le dessinant tantôt en régent du royaume, tantôt en président sans pouvoir, impuissant à exclure les « parvenus ». Il a connu des résultats électoraux très contrastés, tous supérieurs à celui qui a précédé son accession à la présidence en 1999, le plus souvent positifs, mais comportant un lourd revers en 2007, quand le MR devient le premier parti wallon après deux années marquées par les « affaires ». Moins régionaliste que ses prédécesseurs, il a innové en cumulant à deux reprises la présidence du parti avec la présidence du gouvernement wallon, en apparaissant comme le sauveur de la Wallonie lorsqu'il a repris les rênes du plan Marshall. Il a maintenu le PS au pouvoir à tous les niveaux pendant dix ans, en gouvernant avec tous les partis démocratiques francophones dans des rapports de force très variables.

Joëlle Milquet

Un des rares pôles de stabilité à la tête des partis. Devenue présidente du PSC en 1999, elle entame une période de cinq années d'opposition marquées par le scepticisme des médias quant aux chances de redressement du PSC, voire quant aux possibilités de survie du CDH après les difficiles élections de 2003. Elle commence à s'imposer avec l'accord de la Saint-Boniface en juin 2001, quand le PSC, dans l'opposition, favorise l'aboutissement de la réforme de l'État pour permettre le refinancement de la Communauté française. Des résultats en hausse en 2004 permettent au CDH d'accéder au pouvoir dans les entités fédérées francophones, mais dans un rapport de force très inégal avec le PS, au moins sur papier. D'où un nouveau changement d'image à partir de la tentative de l'orange bleue, quand l'Open VLD dénonce son intransigeance « de gauche » et qu'elle devient « Madame Non » en Flandre. Au point d'être apparue indispensable à la tête de son parti jusqu'aux élections fédérales de 2011.

Le coup de chapeau : La loi sur l'euthanasie

Indépendamment du fond de la question, la loi de dépénalisation conditionnelle de l'euthanasie adoptée en 2002 apparaît comme un exemple de bonne pratique démocratique. La majorité arc-en-ciel a profité du rejet des sociaux-chrétiens dans l'opposition pour l'adopter, mais sans en faire un acte de victoire unilatérale d'une majorité « laïque ». Une fois la part faite des chicanes et des rapports de force, on retiendra l'ampleur des auditions préparatoires, le sens de la nuance des experts (qui n'ont pas joué les porte-parole des piliers), le sérieux des travaux du Sénat, la liberté de vote laissée à leurs parlementaires par différents partis. Et aussi, car ce fut décisif, les compromis qui ont permis d'aboutir, dont le fait de laisser l'euthanasie dans le Code pénal, comme un crime n'échappant aux poursuites qu'à certaines conditions bien définies. La loi, en l'état, est critiquée de différents côtés, mais elle consacre à sa manière le pluralisme des convictions.

Le coup de griffe : La scission unilatérale de BHV

Le 7 novembre 2007, tous les députés flamands de la commission de l'Intérieur de la Chambre, sauf Tinne Van der Straeten, représentante du groupe Écolo-Groen!, votent la scission de BHV. Indépendamment du fond du dossier, c'est l'exemple même de ce que la Belgique se targuait d'éviter : qu'un groupe impose sa volonté à un autre groupe sur un sujet qui les oppose en tant que groupes, qui fait partie de leurs différends historiques. Il est vrai que, début 2004, la loi octroyant le droit de vote aux étrangers non européens avait été adoptée contre la volonté d'une majorité d'élus flamands, qui se sont inclinés. Mais le sujet n'opposait pas les deux communautés en tant que telles, et le gouvernement s'était (difficilement) mis d'accord sur le fait qu'une majorité alternative se dégage. D'où la volonté, aujourd'hui, de trouver une solution négociée tenant compte de la volonté flamande de scission, c'est-à-dire de concilier les droits de la majorité avec ceux de la minorité.

Trois tendances marquantes : Le jeu des coalitions

La vogue des options libérales

Les libéraux ont connu des résultats électoraux en dents de scie, et sont aujourd'hui dans l'opposition dans la plupart des entités fédérées. Il reste que l'on a adopté, parmi d'autres lignes de force, des options d'inspiration libérale dans des dossiers très divers. Ce fut le cas au plan fiscal (réforme de l'IPP et de l'ISOC ; diminution de la TVA dans certains secteurs ; suppression de taxes ; DLU et intérêts notionnels). Ce fut aussi le cas dans la politique économique (baisse des cotisations sociales), dans la gestion publique (vente et relocation de bâtiments fédéraux), dans la lutte pour l'environnement (primes et incitants fiscaux), dans le domaine social (augmentation du pouvoir d'achat par des « chèques » et autres formules épargnant les entreprises), sans parler du cadre international (l'Europe ; le marché des quotas de CO₂). D'où le malaise croissant du PS, lui qui a été conduit à assumer, à moduler ou à freiner des politiques étrangères à sa tradition.

L'affirmation des régions et des communautés

La Belgique est un État fédéral depuis 1993, mais c'est la décennie 2000 qui a vu l'affirmation des communautés et des régions. Elles ont participé en tant que telles aux négociations institutionnelles de 1999-2001. Elles se sont préoccupées toujours davantage de leur destin spécifique, le maintien de la prospérité en Flandre, le redressement de la Wallonie, le refinancement de Bruxelles, l'autonomie croissante de la Communauté germanophone. Face à des impasses fédérales, elles ont apporté une réponse régionale : le plan Marshall annoncé à la fin de l'été 2005 répondait, entre autres, à la dégradation du climat communautaire après l'échec sur BHV ; le gouvernement flamand a pris le relais du fédéral pour sauver une seconde fois la KBC. Pendant la crise politique de 2007-2008, elles ont assuré la stabilité du pays ; et si elles ont collaboré avec le fédéral pour sauver Ethias et Dexia, on les sent émancipées du réflexe fédéral, même du côté francophone.

Une tendance pour les dix prochaines années : La question de la régulation

Les démocraties sont plus à l'aise pour réguler que pour interdire ou pour imposer. La régulation, voie douce sinon médiane, fondée sur le dialogue et sur l'incitation, est plus en vogue que jamais : les ruptures radicales en effrayent plus d'un, les mesures contraignantes sont mal perçues (seule la sécurité physique des personnes paraît les rendre légitimes), les renoncements non volontaires cabrent une bonne partie de l'opinion, même quand la santé est en jeu. Dans le domaine des migrations et dans celui des assuétudes, les lois répressives montrent leurs limites en termes d'efficacité et n'emportent pas toujours l'adhésion. Il reste à savoir si la régulation suffira à canaliser la mondialisation de l'économie, à répondre au réchauffement climatique et à d'autres problèmes environnementaux, à maîtriser les flux migratoires et les déséquilibres démographiques, ou, à une tout autre échelle, à augmenter la mixité sociale dans nos écoles. Le débat de la décennie ?

Cet article a été publié dans : *La Libre Belgique*, 24 décembre 2009, www.lalibre.be.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Vincent DE COOREBYTER, « Rétrospective de la décennie : la politique belge », *Les analyses du CRISP en ligne*, 24 décembre 2009, www.crisp.be.